

J'ai été heureux d'entendre aujourd'hui le député de Cardigan (M. McQuaid) déclarer qu'il appuie sans réserve le principe du bill et que celui-ci ne renferme rien dont le premier ministre (M. Trudeau) puisse avoir honte. Il est regrettable que cette attitude ne soit pas partagée par tous les membres de son parti, mais je suis persuadé que c'est son attitude et que son parti peut s'enorgueillir de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche de porte-parole.

Les seules de ses remarques et de celles du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) auxquelles je trouve à redire sont celles à propos de manque d'effort de la part du premier ministre (M. Trudeau) et de son gouvernement en vue d'expliquer le bill. Je ne vois pas quelle autre proposition parlementaire a été aussi discutée à travers le pays que ce bill. Lors des élections et depuis, il n'y a sans doute pas un seul ministre qui n'ait parlé de ce bill aux quatre coins du pays. A titre de secrétaire parlementaire, j'ai eu l'occasion d'en parler dans trois provinces au moins.

Je dois dire, comme le député de Winnipeg-Nord, que je n'ai pas trouvé à Winnipeg autant d'opposition à ce bill que dans quelques-unes des remarques de certains députés de l'opposition de cette province qui ont pris part au débat. Je n'ai pas rencontré les mêmes réactions ni la même opposition quand j'ai parlé du bill à Vancouver. Je n'ai pas rencontré cette sorte de réaction défavorable quand j'ai pris la parole à une réunion de Canadiens ukrainiens à Winnipeg. Il s'agissait du congrès national des Canadiens ukrainiens.

Contrairement à ce qu'on a prétendu dire au nom de certains groupes ethniques, il est intéressant de noter que les Canadiens ukrainiens, notamment dans les milieux universitaires d'un bout à l'autre du Canada, approuvent officiellement le bill sur les langues officielles. Je pense que cela reflète bien l'attitude des jeunes Canadiens de toutes les origines ethniques.

**M. Baldwin:** Le député me permettra-t-il de poser une question sur ce problème particulier? Je suis heureux qu'il ait fait allusion aux étudiants ukrainiens. Le député sait-il que l'on m'a envoyé un télégramme, en tant que parrain d'une résolution, me demandant de substituer un nouvel article 38 dans le sens de l'attitude que j'ai adoptée? Je n'essaie aucunement de critiquer les propos du député, je lui demande simplement s'il est au courant du fait.

[M. Stanbury.]

**L'hon. M. Turner:** Peut-être devrais-je demander au député si...

**M. Aiken:** Halte-là! Que se passe-t-il?

**M. Stanbury:** J'entendrais volontiers la question du ministre de la Justice.

**L'hon. M. Turner:** Je voudrais savoir si le député est au courant de l'avis du comité de la Chambre, selon lequel nous réglerions mieux cette situation si nous procédions à l'étude de l'article 38 que si nous acceptions l'amendement proposé par le député de Peace River.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Les honorables représentants devraient se rendre compte que la Chambre a déjà disposé de la question et que le débat en cours porte sur la motion dont la Chambre est saisie.

**M. Stanbury:** Je crois connaître le problème mentionné par le ministre de la Justice. Les étudiants d'université d'origine ukrainienne ont certes reconnu, comme l'a fait, je suppose, le chef de l'opposition officielle, la valeur intrinsèque du projet de loi. Même si nous avons chacun une conception différente du meilleur moyen de protéger les droits des Canadiens dont la première langue est autre que l'anglais ou le français, ces jeunes Canadiens ont approuvé sans réserve le principe du projet de loi. C'est là un exemple de l'attitude de la majorité des jeunes Canadiens à l'égard de ce bill que—je suis heureux de le dire—les porte-parole officiels de l'opposition officielle ont aujourd'hui approuvé sans réserve.

Un grand nombre de députés qui ont parlé au cours de ce débat ont dit approuver cette mesure en principe, mais leurs remarques cherchaient plutôt à attirer qu'à dissiper les craintes éprouvées, selon eux, par les citoyens canadiens. Je signale aux députés de Winnipeg-Nord et de Cardigan qu'une responsabilité incombe aux députés des partis d'opposition. Le député d'York-Sud l'a assumée d'une manière absolument remarquable. Il incombe aux députés des partis autres que celui qui siège de ce côté-ci de la Chambre d'expliquer cette mesure aux Canadiens.

Jusqu'ici, c'était un bill émanant du gouvernement, puisqu'il incombait au gouvernement de le présenter. Lorsqu'il sera adopté, ce dont je ne doute pas, à la quasi-unanimité de la Chambre, il prendra force de loi. En vertu de cette loi, le Commissaire sera